

SYNOFF

ACTU

MARS
2023

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

GESTT

POINT D'ÉTAPE

Le 10 mars dernier, SYNERGIE-OFFICIERS assistait à un point d'information sur le projet GesTT, animé par le DRCPN Adjoint, Monsieur AUBERT, et la cheffe du Bureau Temps de Travail, Madame BEGUIN.

Geopol est frappé d'obsolescence technologique, et GesTT le remplace déjà dans de nombreux services. L'objectif de GesTT est de fiabiliser les données RH (via Dialogue 2), et de permettre la mise en conformité du logiciel avec les cycles de travail permis par l'APORTT.

GesTT doit également offrir une gestion dématérialisée par l'agent lui-même de son temps de travail, depuis son poste de travail ou en mobilité, avec des processus de gestion et de validation simplifiés, pour gagner du temps de traitement (contrairement à l'impression papier).

Mais de nombreux correctifs à apporter au logiciel ont retardé son déploiement. Une quatrième phase est prévue en avril, et concernera 20523 agents supplémentaires de la DCSP, de la DZPJ Sud-Est et de la DRCPN.

Le déploiement à la PP se poursuivra à partir du 01/10/2023, et le BTT vise à sa généralisation toutes directions confondues pour 2024.

SYNERGIE-OFFICIERS ne manquera pas de suivre l'avancée du projet pour que l'autonomie de l'officier dans la gestion de son temps de travail soit préservée.

CAMPAGNE D'ÉVALUATION DES OFFICIERS : POURQUOI CE RETARD ?

La campagne d'évaluation 2023 a été repoussée pour permettre le paiement de la part P sur la base de l'IRP éventuellement majorée par un poste D (Difficile) ou par un régime cyclique comme le prévoit explicitement le protocole de mars 2022 dont nous attendons toujours la mise en application pour cette mesure particulière.

Ainsi, cette campagne devrait sortir courant avril et devrait se terminer à la mi-mai. Le paiement de la part P pour les bénéficiaires n'aurait lieu qu'en septembre pour permettre cette éventuelle majoration.

DES NOUVELLES DE L'ENSP

La 28^e promotion fait son grand retour à l'ENSP Cannes-Écluse !

Le 27 mars 2023, l'ensemble des officiers stagiaires de la 28^e promotion était de retour à l'ENSP.

Après avoir effectué la phase d'approfondissements techniques du métier d'officier de police, soit en distanciel soit en présentiel, les 406 officiers stagiaires se retrouvent sur le site de Cannes-écluse pour accomplir la phase de perfectionnement au métier de police.

Toute l'équipe SYNERGIE-OFFICIERS leur souhaite un bon retour à l'ENSP Cannes-écluse et sera présente pour les accompagner durant la suite de cette scolarité.

RÉFORME DES RETRAITES SYNERGIE-OFFICIERS DE NOUVEAU DANS LA RUE POUR DÉFENDRE LE STATUT DES POLICIERS

SYNERGIE-OFFICIERS a de nouveau manifesté le mercredi 15 mars en se joignant à ses partenaires de la CFE-CGC et du bloc syndical, à Paris et dans tous les grands centres urbains.

Face à la dangerosité et à la pénibilité de notre métier, SYNERGIE-OFFICIERS a sensibilisé à maintes reprises le ministre de l'Intérieur sur le nécessaire déplafonnement de la bonification quinquennale.

La bonification dite du 1/6^e voire du 1/7^e est un projet que SYNERGIE-OFFICIERS continuera de porter haut et fort !

Nous restons fortement mobilisés et engagés pour défendre les intérêts de tous les policiers !

INSTALLATION DES CSA POUR LA MANDAT- TURE 2023-2026

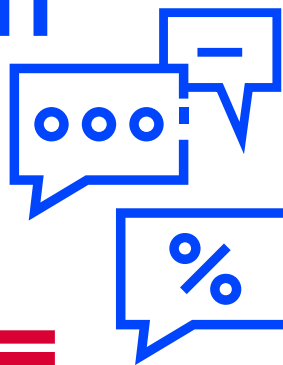
Les CSA issus des élections professionnelles de décembre 2022 sont en cours d'installation, permettant à SYNERGIE-OFFICIERS, seul syndicat d'officiers à siéger en tant que titulaire dans l'intégralité des instances nationales et parisiennes, d'y représenter le corps aux côtés de ses partenaires.

La CAP n'a toujours pas été installée. Pour rappel, SYNERGIE-OFFICIERS y aura la moitié des sièges.

Fidèle à ses convictions, SYNERGIE-OFFICIERS ne manquera pas de vous tenir informés sur les sujets impactant directement notre corps et plus généralement la Police Nationale !

FLASH

↓ INFO



GESTION

Le triplement de l'Indemnité spécifique pour Travail de Nuit entrera en vigueur, pour le premier palier, dès le 1^{er} juillet 2023. Les prochaines revalorisations entreranno en vigueur les 1^{er} juillet 2025 et 2027.

Voici un tableau récapitulant les montants de l'ITN :

	Montant actuel	Montant au 01.07.23	Montant au 01.07.25	Montant au 01.07.27
Pour une amplitude horaire inférieure à 11 heures	15 €	25 €	35 €	45 €
Pour une amplitude horaire entre 11 et 12 heures	35 €	58 €	82 €	105 €
Pour une amplitude horaire supérieure à 12 heures	55 €	92 €	128 €	165 €
Majoration cœur de nuit	45 €	75 €	105 €	135 €

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite de cette avancée indemnitaire qui bénéficiera aux Officiers nuitaux !